

ACTIVITÉS

UN BILAN DE LA S.E.P.N.B.

Créée en janvier 1959, la S.E.P.N.B. a 11 ans aujourd'hui. Pendant cette période quelle fut son action ? Dans les domaines rural et maritime, elle a participé à la conservation des sites naturels, à la protection des espèces et à la lutte contre les pollutions, en utilisant tour à tour les trois moyens d'action dont elle pouvait disposer : les réalisations concrètes, l'information et l'éducation, la législation.

Réalisations. Création et gestion de 13 réserves naturelles parmi lesquelles certaines sont des réserves aménagées à vocation touristique, d'autres des réserves naturelles intégrales, non visitables.

La Réserve Michel-Hervé Julien au Cap-Sizun a été fondée en 1959 et aussitôt ouverte au public, accueillant 350 visiteurs à la première saison. Il y en eut 28.000 en 1969. Au Cap-Fréhel, 22.000 visiteurs ont suivi les explications d'un « animateur » pendant l'été 1969. Enfin, les projets d'aménagement des Tas-de-Pois sont en bonne voie de réalisation. Ces réserves éducatives où les services sont payants, rapportent de l'argent, qui est utilisé à la surveillance, l'aménagement et éventuellement l'achat des réserves intégrales, à vocation scientifique.

Information. La revue *Penn ar Bed* existe depuis octobre 1953 sous sa forme actuelle. Au cours des années, son rôle de défense de la nature en Bretagne s'est précisé notamment à partir de 1959. Dans les 60 livraisons actuellement parues, les nouvelles de la nature ont, sous forme d'actualités, informé les lecteurs des réalisations bretonnes ou nationales en faveur de la protection. Certains numéros spéciaux comme les marais, les talus, les confières, la pollution des mers et des rivages, la chasse, le saumon, les dunes, la baie d'Audierne, ont suscité un vif intérêt.

Des plaquettes sur la protection des Rapaces, des phoques et contre l'arasement systématique des talus, ont été largement diffusées. Deux affiches en couleurs ont fait connaître notre Société dans les milieux les plus divers.

Législation. En 1961, la S.E.P.N.B. a obtenu de l'Administration de l'Inspection maritime, un arrêté de protection sur les phoques en date du 8 juin.

A la suite de demandes réitérées de notre Société, les Rapaces ont peu à peu été rayés des listes d'espèces nuisibles dans les différents départements bretons. Par suite de sa reconnaissance d'utilité publique en 1968, la S.E.P.N.B. a acquis une notoriété suffisante pour être admise dans la plupart des commissions départementales qui ont eu à statuer sur la protection du littoral, la protection des sites, le pré-inventaire des richesses naturelles, la mise en place du Parc Régional d'Armorique.

Malgré ce bilan bien fourni, la S.E.P.N.B. pourtant forte de 3900 membres, a bien souvent constaté son impuissance devant des destructions de sites ou des effets spectaculaires de pollution. Bien souvent aussi, elle s'est vue écartée lorsque des décisions d'aménagement concernaient des sites naturels.

En 1970, année européenne de la conservation de la nature, la S.E.P.N.B. espère intéresser, plus encore qu'autrefois, les pouvoirs publics à la cause de la nature en Bretagne et Cotentin. Elle compte procéder à d'importants achats de terrains, afin d'assurer la pérennité de ses Réserves actuelles et futures. Elle souhaite aussi, grâce au dynamisme de ses 7 sections départementales, réaliser un recrutement intensif et approcher des 5000 membres.

Albert LUCAS.

LA SECTION DES CÔTES-DU-NORD PREND UN NOUVEAU DÉPART

N'ayant pu trouver jusqu'ici un animateur suffisamment disponible, notre section des Côtes-du-Nord vivait depuis quelques années. C'était là un gros souci pour le bureau de la S.E.P.N.B. et un sujet d'étonnement pour beaucoup de nos membres des Côtes-du-Nord, impatientes de participer plus efficacement à la protection de leur région.

Des circonstances plus favorables apparaissent, plusieurs personnes nous ayant assuré de leur appui. Une réunion des membres des Côtes-du-Nord a eu lieu à Saint-Brieuc le 31 janvier. Elle a rassemblé près de 80 personnes.

Un bureau départemental a été constitué autour de M. DE LA FOUCHARDIÈRE, 15, rue Jean Métairie à Saint-Brieuc, qui a accepté le secrétariat départemental. La première tâche de ce bureau sera de recueillir l'avis des membres de la section sur le choix d'une action-témoin qui sera proposée au département.

Au « tableau d'honneur » des Côtes-du-Nord nous citerons M. LISSILLOUR, rue Gélis Didot à Perros-Guirec, qui a recueilli l'adhésion de plus de 50 personnes de la région de Perros-Guirec et qui entend former une section locale pour la protection de cette merveilleuse région du Trégor.

M. Arnaud DE BUNOS, 30, rue Saint-Jouan à Binie, lycéen à Saint-Brieuc, entouré d'un groupe de camarades, a lancé une série de conférences dans les établissements de Saint-Brieuc. La protection des rapses a été leur premier sujet présenté en 9 conférences différentes. La pollution des eaux va suivre.

Jean DIDIER.

NOUVELLES DE LA PROTECTION DE LA NATURE

PARC DE LA VANOISE

Plus de 3000 signatures contre la création d'un complexe touristique de 30.000 lits dans le Parc de la Vanoise ont été recueillies par les membres de notre Société.

Nous vous demandons de poursuivre votre effort. Des feuilles de pétition sont à votre disposition au secrétariat de la S.E.P.N.B.

Nous avons d'autre part écrit et envoyé une documentation à tous les parlementaires de notre région. Nombreux sont ceux qui y ont répondu et des questions ont été posées au Ministre de l'Agriculture.

M. MARCELLIN, Ministre de l'Intérieur, dans une lettre du 27 février 1970 nous assure que : « une éventuelle modification des limites du parc, telles qu'elles ont été fixées par le décret de constitution du 6 juillet 1963, ne peut intervenir que par décret en Conseil d'Etat pris après une procédure d'enquête dont les modalités sont prévues aux articles 4 à 12 du décret du 31 octobre 1961 sur les parcs nationaux ».

Les protecteurs de la Nature ont donc obtenu un premier résultat appréciable. Celui de pousser l'Etat à engager une longue procédure, alors que les promoteurs avides pensaient pouvoir réaliser dès cet été leur complexe touristique.

Poursuivons notre action. Le Parc de la Vanoise est certes loin de nous, mais nous ne pouvons nous en désintéresser. Les protecteurs de la Nature considéreront comme un test la décision que prendra le Gouvernement à ce sujet.

Nous tenons à la disposition de nos membres, des photocopies d'un article du Professeur LEBRETON, membre du Comité Scientifique du Parc, qui les mettra au courant des détails de cette affaire.

Jean DIDIER.